

Vers un format français de données locales

par Françoise Leresche

Bureau de normalisation, BNF

C'est en janvier 1990 qu'un groupe de travail chargé d'élaborer un format MARC propre aux données locales a été créé à l'initiative de la Bibliothèque nationale et de la DPDU.

En effet, l'expérience acquise en matière de catalogues informatisés a mis en évidence la difficulté de gérer de manière précise les données propres à un exemplaire particulier lorsque celles-ci sont incorporées à la notice bibliographique – ce qui est actuellement le cas de la plupart des formats MARC de description bibliographique (ainsi le bloc 9XX en UNIMARC). Cette structure présente un certain nombre d'inconvénients :

- dans le cas de plusieurs exemplaires d'un document, la gestion précise des données propres à chaque exemplaire, pour peu que celles-ci fassent l'objet de plusieurs zones (par exemple : numéro d'inventaire, cote, état de collection, particularité d'exemplaire) ;
- la distinction des accès propres à un exemplaire donné (ancien possesseur, relieur, etc.) par rapport aux accès s'appliquant à la description bibliographique ;
- la gestion des supports de substitution ;
- la lourdeur des échanges et des mises à jour portant uniquement sur les données locales au sein d'un catalogue collectif.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire de définir une notice de données locales, distincte de la notice bibliographique mais liée à elle, propre à chaque exemplaire d'un document (ou à plusieurs exemplaires ayant des caractéristiques communes), qui regroupe toutes les informations le concernant : localisation et cote, état de collection, particularités d'exemplaire, support de substitution, numéros de gestion, etc. Ceci impliquait la définition d'un format spécifique pour les données locales.

Au terme de quatre années de travail, ce format en est arrivé au stade des tests, dans un premier temps au sein de bibliothèques relevant des mêmes tutelles que le groupe de travail. Il devrait ensuite faire l'objet d'une enquête plus large et être soumis à l'AFNOR pour acquérir le statut de norme et devenir le format de référence lors des échanges et de l'alimentation des catalogues collectifs au niveau national.

L'objectif principal de ce format est en effet de permettre l'échange des données sur les exemplaires possédés par un établissement et leur gestion au sein de catalogues collectifs. Toutefois, il est également prévu qu'il puisse être utilisé au niveau local tant pour une description précise et complète de chaque exemplaire que pour la gestion de la communication et/ou du prêt. Il comporte donc des zones qui ne sont

pas destinées à l'échange, mais servent à la gestion et au suivi des documents au sein de l'établissement.

La volonté de concilier plusieurs niveaux d'utilisation est une des caractéristiques de ce format qui se veut à la fois riche et souple : s'il est le plus complet possible pour couvrir les besoins des différentes applications potentielles, seul un nombre restreint de zones y sont obligatoires. Il permet donc d'établir aussi bien des notices très succinctes que des notices spécialisées selon un critère donné.

Afin d'assurer une compatibilité optimale entre notice de description bibliographique et notice de données locales et un passage aisé de l'une à l'autre quant à la structure des informations, le format de données locales est fondé, comme tout format MARC, sur la norme ISO 2709. Se définissant d'emblée comme un format d'échange, il fait spécialement référence au format UNIMARC dont il reprend l'organisation générale.

Quant à l'analyse des données, le groupe de travail s'est appuyé sur les normes internationales, en particulier la norme ISO 10324 Présentation des états de collection, et les travaux déjà menés par ailleurs (*USMARC Format for Holdings Data* qui se limite toutefois aux états de collection ou base EROMM pour les microformes de substitution).